



Résultats de la négociation avec Beneva pour le renouvellement de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Voici l'augmentation contractuelle et ressentie par période de paie de 14 jours en dollars pour chacune des protections du volet régime d'assurance maladie pour le secteur public.

Montants additionnels en dollars selon les choix et les statuts (secteur public) pour les périodes de paie complètes entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

	INDIVIDUEL	MONOPARENTAL	FAMILIAL
SANTÉ 1	+4.64\$	+5.56\$	+10.20\$
SANTÉ 2	+5.21\$	+6.46\$	+11.61\$
SANTÉ 3	+5.47\$	+6.78\$	+12.14\$

Veuillez prendre note que tous les taux énumérés excluent la taxe de vente applicable de 9 %.

Facteurs en lien avec l'augmentation :

- Hausse de la consommation de médicaments. Les médicaments à eux seuls représentent tout près de 55 % du coût total de notre régime.
- Augmentation de 1% par le gouvernement pour le remboursement des médicaments.
- Obligation en vertu de la Loi sur l'Assurance Médicaments de rembourser le même pourcentage que la RAMQ (0,3%) rétroactivement au 1^e juillet 2024.

L'ensemble des facteurs énumérés ici-haut fait en sorte que nous devons donc augmenter le volet commun des régimes Santé 1, 2 et 3 de + 8,4 %.